



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57142

Texte de la question

M. Gérard Cherpion * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation pour l'école. Il lui fait part de l'inquiétude des professeurs quant à la place qui pourrait être réservée à l'avenir à l'enseignement des sciences économiques et sociales en classes de lycée général. Il semble en effet que la possibilité offerte aux élèves de seconde de choisir un seul « enseignement de détermination » soit de nature à reléguer cette discipline au rang d'option facultative, ce qui serait particulièrement regrettable compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour la compréhension du monde contemporain. Il semble en outre que la diminution envisagée des dédoublements de classe, hors des enseignements de langues vivantes, pourrait porter préjudice à la qualité de l'enseignement des sciences économiques et sociales en classes de première et terminale ES. Il le remercie en conséquence de bien vouloir préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57142

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1233

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3297